



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 25 Juin 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 28

**Absents avec
procuration : 5**

**Absents sans
procuration :**

Votants : 33

Date de convocation : 19/06/2026

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 26/06/2026

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Malika BENSOUICI, Magalie GRANDSIMON, Xavier BERLUTEAU, Martine DESJARDINS, Didier ZERBIB, Michèle BENESSE, Cédric LACASSAGNE, Fabio VITULLI, Morgane CARRA, Jérôme SICARDON, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Sébastien LATT, Sylvie CASSAING, Philippe REGAL, Elodie RICHARD, Souria BELHANDOUZ, Jean-Paul JOHEL, Jeannine MIROUZE, Florian CELIE, Hantavola SISTAC, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Julien LAUSSU, Cynthia GONZALEZ, Christian CUQ, Guy DELRIEU.

**Excusés avec
procurations :** Philippe STREMLER à Michèle BENESSE, Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUICI, Si Tat HOANG à Martine DESJARDINS, Alain D'ORSO à Jean-Paul JOHEL, Clara Jackiewicz Clara à Françoise BARRERE

Absents sans procuration : /

Secrétaire : Cédric LACASSAGNE

N° DEL/2026-5-01

**Bons cadeaux chez
les commerçants
seyssois,
participations à
l'Ecole Municipale
des Sports (EMS),
participation à
l'adhésion à une
association, pour des
jeux concours lors
des marchés
nocturnes et de Noël
et la fête des
associations 2026.**

Considérant que la municipalité souhaite offrir aux vainqueurs de jeux concours aux deux marchés nocturnes et au marché de Noël organisés par la commune en 2026, 3 bons d'achat d'une valeur unitaire de 30 € par marché, soit un total de 90 € par marché et de 270 € sur l'année, auprès des commerçants de la ville de Seysses qui auront manifesté leur intérêt pour ce dispositif.

Considérant que pour la fête des associations, la municipalité souhaite offrir 8 bons d'inscription trimestrielle à l'EMS d'une valeur de 33 à 69 € selon la discipline choisie, ainsi qu'une participation de 100 € maximum à l'adhésion à une association seyssoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'autoriser la création des bons cadeaux auprès des commerçants seyssois avec une attribution de 9 bons de 30 € pour les 3 marchés nocturnes et de Noël organisés par la municipalité en 2026
- D'autoriser 8 bons d'inscription trimestrielle à l'EMS d'une valeur de 33 à 69 € selon la discipline choisie par les gagnants du jeu concours, qui peut concerner l'ensemble des pratiquants, à offrir lors de la fête des associations 2026.
- D'autoriser la distribution d'un bon pour une participation maximale de 100 € à l'adhésion annuelle d'une association seyssoise choisie par le gagnant d'un jeu concours à la fête des associations ; si le montant de l'adhésion est inférieur à 100 €, la participation correspondra au montant de l'adhésion annuelle.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Secrétaire de séance
Cédric LACASSAGNE

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

